

CHÂTEAUGUAY : NOUVELLE ENTENTE SUR LE PARTAGE DE CERTAINS COÛTS DU SERVICE DE POLICE

La Ville de Châteauguay et les trois municipalités desservies par son corps policier, soit Beauharnois, Léry et Saint-Isidore, ont procédé à la signature d'une nouvelle entente, en juillet dernier, sur la façon de partager certains coûts.

Châteauguay, le 13 août 2018 - La Ville de Châteauguay et les trois municipalités desservies par son corps policier, soit Beauharnois, Léry et Saint-Isidore, ont procédé à la signature d'une nouvelle entente, en juillet dernier, sur la façon de partager certains coûts.

Les partenaires ont donc convenu qu'advenant la construction d'un nouveau poste de police, l'ajout d'équipement ou la mise à niveau de services générant de nouvelles dépenses, les coûts seraient défrayés par chacun au prorata de leur population et de leur richesse foncière uniformisée (partage à 50/50).

De plus, les coûts relatifs à la sécurité durant la tenue de certains événements spéciaux des villes desservies seront facturés au coût réel. Auparavant, l'accord prévoyait un coût prédéterminé pour une activité donnée, mais certains imprévus ont à certaines occasions fait grimper la facture qu'a dû assumer la Ville de Châteauguay.